

Le petit Cambonnais

Journal municipal

Avril 2010

Edito

Quelle est la beauté du mandat d'élu ?

De porter l'intérêt public.

Quelle est la difficulté du mandat d'élu ?

De faire prévaloir l'intérêt public sur les intérêts privés.

Car autant l'intérêt général suscite globalement l'approbation du citoyen, autant lorsque ce même citoyen est concerné, il devient ombrageux. Les anglo-saxons, qui ont l'art des raccourcis, ont inventé un acronyme rigolo : NIMBY – « not in my back yard » - ou plus simplement : pas chez moi.

Notre première rencontre avec cette problématique a été l'affaire juridique dont nous vous avons rendu compte concernant le terrain sur lequel est situé le parking. Il est évident que le terrain en question, situé au centre de la commune, est d'intérêt public. La vraie erreur dans ce dossier a été une promesse faite dix ans auparavant à la propriétaire de ne jamais lui redemander de terrain. Il ne fallait pas être grand clerc pour comprendre que tous les terrains situés autour du centre bourg allaient un jour être d'intérêt public.

Aujourd'hui, nous nous retrouvons de nouveau face à ces mêmes intérêts divergents avec le Plan Local d'Urbanisme.

Quelques Cambonnais, propriétaires terriens, sont sur des charbons ardents en attendant de savoir si leurs terrains vont être constructibles, ou plus pertinemment s'ils vont le rester. Ils sont d'ailleurs très étonnés de n'avoir pas été consultés comme autrefois, pour savoir quels sont les terrains qu'ils ont à vendre.

Ce qui est très compliqué pour l'élu local, c'est d'expliquer à des habitants qu'il respecte, à des personnes avec qui il a partagé pendant des années le pastis proverbial, et même à des amis, que non, il ne fera pas une toute petite exception, même pour eux : tous les citoyens ont droit au même traitement.

La grande majorité des Cambonnais, qui n'a pas de terrain à vendre, souhaite un urbanisme raisonné, qui n'impliquera pas d'augmentation d'impôts pour payer des travaux de voirie lourds et des infrastructures adaptées, ou un prix de l'eau faramineux pour financer les extensions de l'assainissement.

La confrontation entre les intérêts privés et l'intérêt public se manifeste aujourd'hui surtout sur le front de l'urbanisme, mais ne se résume pas à cette seule problématique. Soyez assurés dans tous les cas que nous sommes à votre écoute, et que, dans la mesure du possible, nous essayons toujours de trouver une solution juste pour tous.

Pour les cyniques, cette chronique aurait pu s'appeler « Sarah chez les Bisounours ». Pour les autres, ceux qui ont gardé un peu de foi dans les institutions républicaines, c'était une variation sur le vieux thème que nous avons tous appris à l'école : « Liberté, Egalité, Fraternité ».

Sarah Laurens



| | |
|---|----------|
| Conseils municipaux | 2 |
| Patrimoine | 3 |
| Ecole | 3 |
| Fêtes | 4 |
| Pluvial : Lotissement des Trois Rivières | 5 |
| PLU | 5 |
| La Vie à Cambon | 6 |





Séance du 11 Janvier 2010

➤ Achat matériel

Les entreprises GROC et LACAN ont établi des devis concernant un distributeur d'engrais. Le conseil décide de commander le matériel à l'entreprise GROC pour la somme de 3 277,04 € TTC.

➤ Fonds de concours de la C2A

La communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 16 410 € à la commune.

Le conseil municipal décide d'utiliser cette somme pour financer les dépenses de fonctionnement des bâtiments et équipements communaux.

➤ Taxe assainissement

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents de ne pas augmenter le taux de la taxe et de laisser le m³ à 0,57 € et la part fixe à 38 € (19 € en février et 19 € en septembre).

➤ Programmiste

Lecture du rapport d'analyse fait par M. SIEYS sur les offres reçues d'un programmiste pour l'aménagement de l'école.

3 cabinets ont proposé une étude :

-le cabinet ECSO pour la somme de 20 451,60 € TTC,

-le cabinet BRED AMO pour la somme de 24 434,00 € TTC,

-la SCP PEZET et LANGLOIS pour la somme de 10 405,20 € TTC.

Après étude des dossiers, le conseil municipal choisi le cabinet ECSO.

➤ Contrat enfance jeunesse

La commune renouvelle la mise à disposition des prestations en nature aux associations « le Village des Enfants » (CLAE et CLSH) et « Pirouette Galipette » (Crèche).

Le conseil municipal actualise le montant des prestations en nature (chauffage, EDF, eau) pour l'année 2010, en augmentant de 1 % les valeurs locatives.

➤ Convention PLIE (Programme Local d'Insertion et de l'Emploi)

Signature d'une convention avec l'association VERSO pour réaliser des travaux sur le mur d'enceinte du jardin du presbytère. La prestation est évaluée à 400 € la semaine. La durée des travaux est fixée à 7 semaines maximum.

➤ Affaire juridique

Paiement des frais juridiques, relatifs à l'affaire Commune c/MARTY, pour la somme de 29 755,45 €.

➤ Subvention association «Village des Enfants»

Versement d'un acompte d'un montant de 30 000 € sur la subvention annuelle à l'association afin d'améliorer sa trésorerie.

Séance du 12 Février 2010

➤ Demande de subvention pour aménagement.

La grande place autour de la salle polyvalente va être aménagée. Le sol va être reprofilé pour permettre l'accession des personnes à mobilité réduite. L'espace sera reconfiguré, avec plantation de végétaux et traitement différencié des surfaces.

La cour de récréation de l'école va être agrandie pour satisfaire les besoins des élèves de la commune. Enfin l'espace devant la crèche, rendu piéton pour assurer la sécurité des enfants de l'école et de la crèche, va être requalifié avec un traitement de la surface et plantation d'arbres et végétaux.

Le coût global, estimé par le cabinet d'urbanisme, s'élève à 125 662 €.

Le plan de financement:

-montant de la DGE demandée (dotation globale d'équipement) 40 000 €,

-montant de la subvention demandée au Conseil Général 40 000 €,

-autofinancement à hauteur de 45 000 €.

Le conseil municipal adopte le projet à l'unanimité.

➤ Panneaux de signalisation

Afin de poursuivre la sécurisation routière de la commune, il est indispensable de poser des panneaux de signalisation sur les voies suivantes :

- pose d'un panneau de limitation de vitesse 30km/h côte de Grèzes

- pose d'un panneau «cédez le passage» à l'intersection des Vergnades et côte de Lanel.

Séance du 29 Mars 2010

Ordre du jour.

➤ Compte administratif 2009

➤ Affectation de résultats

➤ Taux d'imposition

➤ Clôture du budget assainissement

➤ Budgets primitifs 2010

➤ Conservation et valorisation du patrimoine de l'église

➤ Achat d'un défibrillateur

➤ Cession de parcelle à la commune

➤ Tarifs communaux : droit de place

(Voir page 4 détail budget)

Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

28 Avril 2010

27 Mai 2010

23 Juin 2010

Patrimoine

Nous l'avions annoncé lors des dernières réunions de quartier ; aujourd'hui la première tranche de travaux voués au réaménagement et à la valorisation de la place Saint-Pierre se concrétise par la restauration du mur de clôture du jardin du presbytère.



Les ouvriers de l'association Verso ont cassé la partie haute du muret, piqué le crépi existant, mis les pierres à nu et rejointé l'ensemble. Ces travaux, qui ont duré six semaines, ont permis de **dégager une vue agréable sur le vallon de Planquetorte.**

Le centre ancien de Cambon, bâti en amande, sur le site de l'ancien château médiéval, avec son église crénelée du XIV siècle et ses vieilles bâtisses en pierres, est une gemme à l'état brut qu'il convient de dégager pour mieux en admirer l'élégance et l'harmonie de ses formes.



Avant



Après

Ce quartier historique de notre village mériterait d'être plus connu et fréquenté par un plus large public, aussi ces travaux devraient-ils aboutir, à terme, à l'aménagement d'un petit square arboré. La touche finale sera le remplacement de la rambarde en « galva » par un garde-corps en fer forgé.

Les Cambonnais pourront venir flâner, s'asseoir et s'approprier ce lieu qu'il convient de préserver et mettre en valeur.

Ecole

L'Inspecteur de l'Education Nationale a annoncé qu'une classe serait fermée à la rentrée 2010.



La fermeture de classe est liée à une politique de réduction du nombre de fonctionnaires, et non pas pour une baisse d'effectifs. L'Education Nationale n'intègre plus les enfants de 2 ans dans ses comptes. La moyenne prévue de 24,4 élèves par classe (soit 251 écoliers pour 10 classes), ne correspond pas aux exigences requises par l'Inspection Académique (soit 25,5 élèves par classe et 27 dans les maternelles bénéficiant de l'aide extérieure des ATSEM ou équivalents).

Cambon n'est pas la seule commune concernée par une suppression de poste. **Plus de 20 communes dans le Tarn** font également les frais de la redéploiement des instituteurs sur l'ouest du territoire en forte augmentation de population.

Le problème posé par une suppression de poste est **l'augmentation immédiate du nombre d'enfants dans chaque classe** : 27,2 en théorie. Mais comme il est compliqué de partager un écolier et les niveaux en trois ou quatre, il y aura des classes saturées avec près de 30 élèves, dans un environnement inadapté.

Le poste de direction en subira également les conséquences : à neuf classes, la décharge de mi-temps passe à un quart temps. Les décroissements, mis en place depuis plusieurs années, qui permettent aux enfants de travailler en groupe avec des enseignants différents ne pourra sans doute plus avoir lieu.

Dernière conséquence : les enfants ne pourront être acceptés à l'école qu'à partir du mois de septembre de l'année de leurs 3 ans.

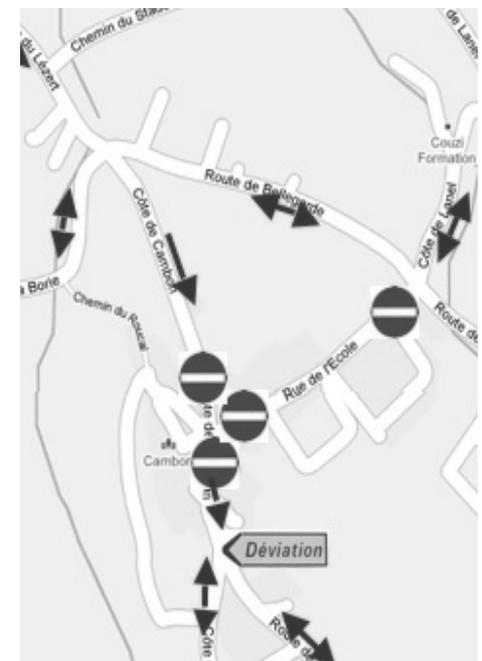
Les parents d'élèves soutenus par la mairie se sont mobilisés pour conserver les dix classes de l'école : pétitions, courriers, audience avec l'Inspecteur d'Académie, rassemblements etc.



Fêtes

Le vide grenier organisé par le foot à 7 aura lieu le 11 avril 2010. La fête du village, organisée par le comité des fêtes, se déroulera du vendredi 14 au dimanche 16 mai.

Pour que ces manifestations puissent se dérouler en toute sécurité, la circulation au centre bourg sera modifiée selon le plan suivant.





Le budget communal est divisé en deux sections : fonctionnement et investissement.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux et qui reviennent lors de chaque exercice.

Les dépenses d'investissement recouvrent essentiellement des opérations non répétitives se traduisant par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune.

1,407 M € pour la section fonctionnement

Un budget 2010 en forte augmentation grâce à la maîtrise des dépenses du budget 2009. Cependant le transfert des compétences à la C2A a un impact important. En effet, 315 000 € représentant l'excédent du budget assainissement seront transférés à la communauté d'agglomération à la suite du transfert de compétences (et serviront à financer nos extensions de réseaux futurs).

Le budget 2010 s'établit, en réalité, à 1,407M €. Les recettes proviennent essentiellement des taxes foncières et d'habitation (530 000 €), de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat (337 800 €), du report de résultat de l'année dernière (453 000 €) ainsi que d'autres produits, notamment les locations immobilières (64 000 €) et les atténuations de charge (13700€).

| Dépenses de fonctionnement | |
|------------------------------------|-----------------------|
| Personnel | 325 350,00 € |
| Charges générales | 236 524,45 € |
| Autres charges de gestion courante | 296 438,55 € |
| Charges financières | 17 000,00 € |
| Charges exceptionnelles | 98 520,00 € |
| Virement section Investissement | 432 998,60 € |
| Total | 1 406 831,60 € |

| Recettes de fonctionnement | |
|-----------------------------------|-----------------------|
| Impôts et taxes | 530 428,00 € |
| Dotations et participations | 337 805,00 € |
| Produits gestion courante | 64 000,00 € |
| Produits exceptionnels | 7 900,00 € |
| Report à nouveau | 452 998,60 € |
| Atténuation de charges | 13 700,00 € |
| Total | 1 406 831,60 € |

Le budget 2010 poursuivra l'effort et l'esprit qui ont prévalu en 2009 : chercher les économies à réaliser et optimiser les dépenses, bref faire plus avec moins.

Taux imposition 2010

Le taux d'imposition de la part communale est fixé à 2% pour l'année 2010. Ce taux est le même que celui de l'année 2009.

Dépenses par postes

Concernant les dépenses, 325 000 € représentent les charges de personnel pour 15 agents. Les charges générales s'élèvent à 236 000 € (dont 29 000 € dus à la condamnation de la commune dans l'affaire Marty). 226 000 € sont consacrés aux autres charges de gestion courante dont 143 000 € de subventions aux associations, notamment la crèche et le CLAE (pour lesquels la commune reçoit un accompagnement de la CAF de 70 000 €), 27 000 € au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS). 461 000 € sont destinés à alimenter le budget d'investissement. La provision de 50 000 €, réalisée en 2009 concernant le risque juridique sur l'affaire Marty a été maintenue.

La dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2009 représente 155 € par habitant.

L'annuité 2010 est de 66 000 €, l'intérêt 2010 de 17 000 €. La forte baisse par rapport à 2009 résulte du choix du désendettement voulu par la municipalité, ainsi que du transfert des emprunts concernant la voirie à la communauté d'agglomération.

702 000 € pour la section investissement

Concernant les dépenses d'investissement, la place devant la salle polyvalente va être réaménagée et la cour de l'école agrandie. Les travaux concernant le nouveau cimetière ont été prévus. La remise à niveau des équipements va se poursuivre avec, notamment, les travaux de réfection du local des Blés d'or, du cabinet du médecin, des aménagements de la crèche et la rénovation du sol de la salle polyvalente.

De plus, 126 000 € sont destinés à combler le déficit en investissement de l'année dernière.

Le budget annexe assainissement a été clôturé car la compétence a été transférée à la communauté d'agglomération.

| Dépenses d'investissement | |
|-------------------------------------|---------------------|
| Frais d'études | 31 000,00 € |
| Réserve foncière | 61 000,00 € |
| Réseaux câblés | 30 000,00 € |
| Œuvres et objets d'art | 2 000,00 € |
| Matériel de bureau et mobilier | 18 200,00 € |
| Grosses réparations bât. Communaux | 55 000,00 € |
| Grosses réparations équip. Sportifs | 20 000,00 € |
| Grosses réparations bât. Culturels | 10 000,00 € |
| Mat et outillage technique | 12 800,00 € |
| Autres immobilisations corporelles | 273 000,00 € |
| Remboursement capital d'emprunt | 66 000,00 € |
| Déficit antérieur reporté | 151 525,47 € |
| Total | 730 525,47 € |

Les promeneurs qui ont gravi la côte de Lanel ont peut-être été surpris de constater que le bassin creusé dans les bois, sous le lotissement des Trois Rivières, ne contient jamais un millilitre d'eau, même après des pluies diluviennes.

Et si notre promeneur curieux redescend la côte de Lanel, il découvre tout à fait en haut de la côte, derrière le conteneur à verre, un gros exutoire qui est en train de creuser un autre ravin dans la pente.



Pascal Lamesle, René Bandet et Bernard Cabrol ont mené leur enquête. Ils avaient été alertés par le problème du « canyon de la Devèze », situé une centaine de mètres plus loin, qui draine le pluvial de la zone des Combettes, et – ce qu'a révélé l'étude hydraulique faite en 2009 – une partie du pluvial de la route de Millau.

Il existe également un autre canyon en formation au bout du chemin de la Maurélié.

Le pluvial non géré représentant un risque environnemental et financier, nos élus se sont plongés dans le dossier du lotissement des Trois Rivières.



Le permis d'aménager, déposé en 2005 à l'époque de la création de ce lotissement était composé d'un dossier de déclaration dans le cadre de la loi sur l'eau.

L'étude était basée sur un débit maximum de 272 l/s qui devait se rejeter dans le ruisseau du Lézert. En l'absence de réalisation, nous n'avons pu que constater un réel dysfonctionnement lors des forts épisodes pluvieux.

En effet, le bassin creusé dans le bois de la côte de Lanel est un bassin « sec » : il ne sert qu'à récupérer le surplus d'eaux lors de pluies « vingtennales ».

Nos trois mousquetaires, avec l'aide de Martine Estivals, directrice générale adjointe de l'agglomération, ont discuté longuement avec le cabinet d'études Cazaux, pour qu'il accepte de faire une canalisation enterrée à travers le bois jusqu'au Lézert, et de faire un ouvrage déversoir en béton sur la rive du ruisseau.



PLU

L'une des contraintes imposées aux cabinets lors de l'appel à candidatures était la rapidité d'exécution.

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable a été fait dans les délais, en juillet 2009, et le cabinet Seba Sud Ouest a commencé l'étude du zonage en septembre.

Le calendrier aujourd'hui est lié notamment à l'étude juridique de conventions signées avec des propriétaires à la fin du dernier mandat.

En concertation avec notre cabinet d'études, la DDT (Direction Départementale du Territoire) et le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement), nous avons décidé de prendre un peu plus de temps.

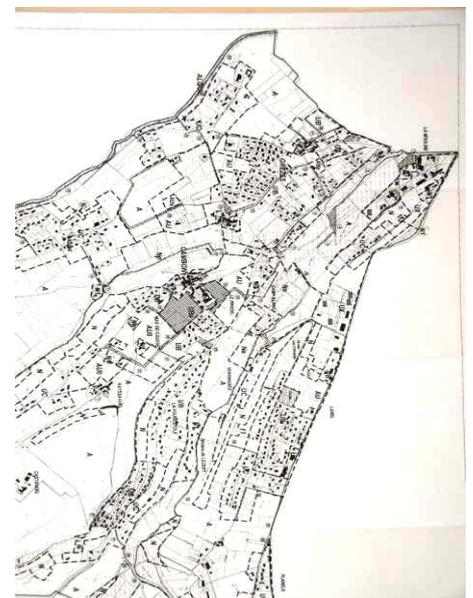
Il nous a paru nécessaire de préciser les orientations d'aménagement du centre bourg et de retarder la sortie du PLU, plutôt que de faire une révision de celui-ci dès son approbation.

Pour l'anecdote, nous avons acquis une certaine célébrité.

La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a choisi Cambon comme contre-exemple type pour l'élaboration de ses fiches de cas pour la réalisation d'un guide méthodologique SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) en Midi-Pyrénées : centre bourg délaissé, mitage, désorganisation de la fonctionnalité des espaces...

C'est dire si nous sommes sous le regard attentif des autorités territoriales.

Le PLU est un sujet important qui prend beaucoup de temps. Nous sommes convaincus que c'est un projet responsable, dans l'intérêt de tous, économiquement viable, prenant en compte les enjeux écologiques. Un urbanisme maîtrisé améliore les conditions de vie de chacun et indirectement valorise le patrimoine de tous.



Fête de la musique

Le **20 juin** Cambon fêtera la musique. Merci à tous les artistes qui souhaitent se produire de s'inscrire auprès de la mairie.

Loto de l'école

Suite aux intempéries, le loto organisé par l'APE, a été déplacé au dimanche 31 janvier. Une après midi réussie grâce à l'entraide des différentes associations APE, tennis et comité de fêtes.

Animateur ados

Le village des enfants et des jeunes a recruté depuis début mars 2010 un animateur, Sidney GONIN, pour mettre en place un espace jeunes. L'idée est de proposer un **espace d'accueil et d'écoute pour les jeunes** de 11 à 14 ans et de 15 à 17 ans. Des ateliers, activités et sorties seront organisés le mercredi et samedi de 14h30 à 18h30 et le vendredi de 19h à 20h30. Pour toutes questions ou propositions, vous pouvez contacter Sidney par mail : **espace-jeunes81@orange.fr** ou le village des enfants et des jeunes au 05.63.78.81.46.



Terrain bicross

L'entretien et l'aménagement du terrain de bosses est prévu avant l'arrivée des beaux jours. Au programme tonte, nettoyage, mise en place d'un banc etc., pour permettre aux enfants et ados de la commune de profiter de cet espace qui leur est réservé.

Composteur

Une **nouvelle campagne** de distribution de composteur et bio-seau est lancée par la C2A. Vous pouvez commander votre kit en mairie.

Carnaval



L'arrivée du printemps a été dignement fêtée. Le jeudi 18 mars, les écoliers déguisés ont brûlé Monsieur Carnaval fabriqué par la classe de GS/CP. Le samedi 20 mars dans l'après-midi, le **conseil municipal jeune et le CLAE** ont organisé un défilé dans les rues du village et procédé au jugement de Monsieur Carnaval.

A suivi une soirée déguisée organisée par l'APE sur le thème « années 70 ». Super ambiance et déguisements inattendus étaient au rendez-vous.

Taxe EOM

Le taux de TEOM (Enlèvement Ordures Ménagères) est voté chaque année par l'agglomération en fonction du coût effectif de la collecte et du traitement assurés sur le territoire.

Pour 2010, la plupart des habitants de l'agglomération vont connaître une **hausse moyenne** de cette fiscalité de **6,44%** sur l'ensemble du territoire (moyenne zone A : 6,49%, moyenne zone B à laquelle appartient Cambon) : 6,54%, moyenne zone C : 6,30%).

La TEOM finance non seulement la collecte pour 62% (renouvellement des bennes à ordures, augmentation du prix du gasoil, charges de personnel etc.), mais aussi le traitement des déchets pour 38%.

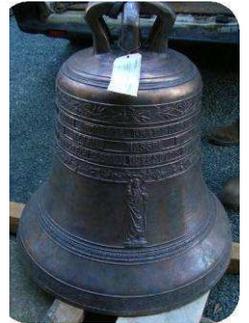
Les principales causes de cette augmentation qui affecte tous les territoires est la hausse des coûts de traitement.

Pour en savoir plus sur la TEOM rendez-vous sur le site de la commune : rubrique Vie pratique / Environnement / Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Cloche de l'église

En 2009, la mairie a fait appel à la Société BODET (spécialisée dans l'entretien et réparations des édifices culturels) pour vérifier l'état du clocher. Le diagnostic du technicien révélait un dommage affectant la plus petite cloche (200 Kg), plus précisément une fêlure sur la bélière. Par souci de sécurité et en attendant les propositions de réparation, la sonnerie de cette cloche a été supprimée pendant quelques mois.

C'est en octobre dernier que la cloche est partie dans le Maine-et-Loire subir la restauration qu'elle méritait. Dès son retour début janvier,



elle a été remise en volée. Pendant les essais de sonnerie, suite à la repose de la cloche, les techniciens ont remarqué que le beffroi bougeait à certains endroits.

Un expert a constaté le vieillissement de certaines poutres. Il faudra peut-être envisager prochainement, la réhabilitation de ce beffroi.

Elections régionales

Les résultats :

1^{er} tour : nombre d'inscrits 1501 ; nombre de votants 810 ; suffrages exprimés 775. M.Malvy 45,9% ; B.Barèges 18,9% ; F.Cabrolier 11,9% ; G.Onesta 10,5% ; C.Piquet 5,3% ; A.Lafon 4,0% ; M.Martin 2,3% ; S.Torremocha 1,0%.

2^{ème} tour : nombre d'inscrits 1501 ; nombre de votants 872 ; suffrages exprimés 812. M.Malvy 69,7% ; B.Barèges 30,3%.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Avril 2010 – Tirage : 760 exemplaires



Papier recyclé